

GRUPE DU PORTE-PAROLE  
SPRECHERGRUPPE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER  
SPOKESMAN'S GROUP

NO ENGLISH

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, janvier 1972.

Proposition de directive concernant le rapprochement des  
législations des Etats membres relatives aux engrais.

La Commission des Communautés européennes a soumis au Conseil une proposition de directive concernant l'élimination des entraves techniques aux échanges dans le secteur des engrais.

La proposition de directive établie sous l'optique d'une harmonisation optionnelle détermine au niveau communautaire la dénomination, la délimitation et la composition des types d'engrais simples et composés les plus importants dans la Communauté. Les engrais conformes aux dispositions annexées à la directive, comporteront une indication "engrais type CEE", qui leur sera réservée.

Une deuxième annexe fixe des règles communautaires concernant l'identification et l'étiquetage de ces engrais.

La proposition de la directive ne vise actuellement que les engrais simples et composés. Des directives particulières établiront ultérieurement des dispositions spécifiques pour les engrais liquides, les éléments secondaires et les oligoéléments.

La proposition de directive prévoit de plus l'établissement du mode de prélèvement des échantillons et des méthodes d'analyse ainsi que les modifications ou compléments éventuels à ces méthodes et aux listes des types d'engrais dues au progrès de la technique. Ces adaptations seront effectuées selon une procédure instaurant une coopération étroite entre les Etats membres et la Commission au sein du Comité pour l'adaptation au progrès technique des directives.

---